# Pétition nationale
# Nous les prenons sous notre protection !

Appel du Réseau Éducation Sans Frontières - www.educationsansfrontieres.org

Pour des milliers d'enfants et de jeunes majeurs, le 30 juin 2006 ne marquera pas le début des vacances d'été, mais bien le commencement d'un calvaire. En effet, à cette date, le sursis que M. Sarkozy avait dû accorder aux jeunes majeurs sans papiers scolarisés et aux parents d'enfants scolarisés tombera. Suspendues parce que les mobilisations d'écoles et de lycées se multipliaient, les expulsions reprendront.

Ainsi, en guise de vacances, des milliers de jeunes et d'enfants joueront aux fugitifs, en vrai, avec ou sans leurs parents, guettant les bruits de pas à l'heure du laitier, tremblant à la vue d'un uniforme et vivant dans la hantise de perdre à jamais leur école, leurs enseignants, leurs copains. S'ils sont arrêtés, le grand jeu de leur été sera un petit rôle dans un film policier sordide : l'interpellation, seul ou en famille, les parents rudoyés, 48 heures de garde à vue dans une cellule de commissariat puis deux ou quatre semaines en rétention, crasse, bruit, violence et promiscuité assurés, et, pour finir, un aller-simple vers un pays qu'ils ne connaissent pas ou plus, dont certains ne parlent pas (ou plus) la langue, papa-maman menottés, entravés comme des bêtes et attachés à leurs sièges.

A l'arrivée, ce sera pour la plupart l'extrême misère : pas de logement ou le bidonville, pas de travail et pas d'espoir d'en trouver. Des persécutions, parfois les plus atroces, contre ceux que la France a débouté du droit d'asile. Ils paieront pour les raisons pour lesquelles ils avaient fui et certains pour avoir dénoncé leurs tortionnaires à l'étranger. Pour les enfants, pas d'école, dans des pays où la scolarisation est un luxe. C'est ce gâchis qui se cache derrière les chiffres records d'expulsions annoncés avec satisfaction par le ministre de l'Intérieur : des milliers de vies propulsées dans l'indigence et parfois achevées sous la torture !

Nous ne laisserons pas détruire la vie de ces enfants, de ces adolescents et de leurs parents. Ils sont nos élèves, les copains de nos élèves ou de nos enfants. Ils ont commencé d'étudier dans ce pays, ils en parlent la langue, ils ont les mêmes joies et, hélas, des soucis bien plus grands que les camarades de leur âge. S'ils décident (ou, pour les plus jeunes, si leurs parents décident) d'échapper à une expulsion honteuse, nous les y aiderons comme nous avons aidé Rachel et Jonathan à Sens, Samuel à Pau, Ming et Wei-Ying à Evreux. Nous sommes solidaires de ceux qui les accueilleraient. S'ils demandent asile, nous ne fermerons pas notre porte.

Cela contrevient aux lois en vigueur. Mais l'enseignement que nous avons à dispenser à nos élèves ou l'éducation que nous devons à nos enfants ne peut pas être l'exemple de la soumission à un ordre injuste. Chacun a en mémoire les épisodes où face à des persécutions insupportables, chacun a dû faire des choix. Et où ne pas choisir était choisir de laisser faire. Et pas seulement dans les périodes de dictature. Rosa Parks, emprisonnée à Atlanta en 1955 pour avoir enfreint les lois ségrégationnistes aurait-elle dû se soumettre au prétexte que ces lois avaient été « démocratiquement » prises ? Le général Paris de la Bollardière, mis aux arrêts pour avoir dénoncé les tortures de l'armée française en Algérie, aurait-il dû se taire parce que la France était une démocratie ?

Nous ne laisserons pas se commettre des infamies en notre nom

**Le 30 juin 2006, le sursis accordé aux élèves sans papiers et à leurs parents tombera. Des milliers d'enfants, de jeunes et leurs familles risquent l'expulsion en masse, verront leur avenir et leur vie même anéantis. Nous ne laisserons pas commettre ces infamies en notre nom. Chacun avec les moyens qui sont les nôtres, nous leur apporterons notre soutien, notre parrainage, notre protection. S'ils nous demandent asile, nous ne leur fermerons pas notre porte, nous les hébergerons et les nourrirons ; nous ne les dénoncerons pas à la police.**

| Nom | Adresse et/ou courriel (email) | Signature |
|---|---|---|
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

**PÉTITIONS À RENVOYER À : Réseau Éducation Sans Frontières -** c/o EDMP – 8, Impasse Crozatier - 75012 Paris